

VILLE DE PULLY
Municipalité

Direction Administration générale, finances et affaires
culturelles

Préavis No 10 - 2007
au Conseil communal

Comptes année 2006

15 mai 2007

Table des matières

1. PREAMBULE	3
2. ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4
2.1 LES CHARGES MAITRISABLES.....	4
2.2 LES CHARGES NON MAITRISABLES	8
2.2.1 INTERETS PASSIFS.....	11
2.2.2 AMORTISSEMENTS.....	12
2.2.3 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES ...	12
2.2.3.1 FACTURE SOCIALE	13
2.3 LES CHARGES INTERNES	14
2.3.1 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	15
2.4 ANALYSE DES CHARGES - RECAPITULATION	18
3. ANALYSE DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	19
3.1 LES REVENUS FISCAUX	19
3.2 LES REVENUS NON FISCAUX	23
3.3 LES REVENUS INTERNES.....	24
3.4 ANALYSE DES REVENUS - RECAPITULATION	25
4. ANALYSE DES CHARGES ET DES REVENUS - RECAPITULATION.....	27
5. AUTOFINANCEMENT	28
6. REPONSE INTERPELLATION DE M. CONSEILLER FRED OSCAR PFISTER	29
7. CONCLUSION.....	32

Comptes année 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

L'établissement des comptes annuels 2006 a été exécuté conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Le résultat de l'année 2006 a été marqué par plusieurs éléments à caractère exceptionnel. En effet, on constate un important écart entre le budget 2006 et les comptes :

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2006 et le budget 2006 :

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Total des charges, sans les éléments exceptionnels	123'631'215.06	122'416'158.00	1'215'057.06	1.0%
Total des revenus, sans les éléments exceptionnels	-116'782'268.51	-115'118'130.00	-1'664'138.51	-1.4%
Déficit, sans les éléments exceptionnels	6'848'946.55	7'298'028.00	-449'081.45	-6.2%
Charges exceptionnelles Vente des actions CVE	20'555.95			
Revenus exceptionnels Vente des actions CVE	-2'989'097.00			
Revenus exceptionnels Reprise fiscale sur I.S.	-4'000'000.00			
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-119'594.50	7'298'028.00	-7'417'622.50	-101.6%

On constate ainsi que le résultat réalisé par notre Commune dans le cadre du bouclage des comptes 2006, sans les éléments à caractère exceptionnel, est relativement proche de celui qui a été prévu dans le cadre du budget 2006.

Il s'est avéré que durant l'année 2006, des éléments exceptionnels sont venus influencer de manière significative les comptes communaux. Il s'agit tout d'abord de la vente des actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) (préavis n° 6-2005) qui a engendré un revenu proche de CHF 3.0 millions.

De plus, l'Administration cantonale des impôts (ACI) a procédé à une reprise fiscale, sur les années 1999 à 2005, au titre de l'impôt à la source. Cette opération a eu pour conséquence de réaliser un revenu supplémentaire de l'ordre de CHF 4.0 mios.

Dans ces conditions, le résultat avant éléments extraordinaires est tout à fait comparable à celui qui était attendu et correspond en tout point au déficit structurel que notre Commune connaît maintenant depuis plusieurs années.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2006, le budget 2006, les comptes 2005 et les comptes 2004 :

	Comptes 2006	Budget 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Total des charges	123'651'771.01	122'416'158.00	118'704'612.29	114'958'532.06
Total des revenus	-123'771'365.51	-115'118'130.00	-113'482'242.65	-107'277'629.87
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-119'594.50	7'298'028.00	5'222'369.64	7'680'902.19
Attribution bénéfice à amortissement découvert	119'594.50			
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	0.00	7'298'028.00	5'222'369.64	7'680'902.19

L'excédent de revenus (bénéfice) ainsi réalisé sur l'exercice 2006 de CHF 119'594.50 doit être utilisé afin d'amortir une partie du découvert qui figure à l'actif du bilan communal. Ce poste se présente de la manière suivante :

- Compte 9190.200.00 – Découvert – Solde au 01.01.2006 CHF 16'417'806.77
- Compte 9190.200.00 – Découvert – Virement bénéfice 2006 CHF (119'594.50)
- **Compte 9190.200.00 – Découvert – Solde au 31.12.2006 CHF 16'298'212.27**

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- Les charges maîtrisables
- Les charges non maîtrisables
- Les charges internes

2.1 Les charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux autorités et au personnel
- Charges relatives aux biens, services et marchandises
- Charges relatives aux aides et subventions octroyées

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2006 et le budget 2006 :

Intitulé	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'979'261.47	28'184'725.00	-205'463.53	-0.7%
Biens, services et marchandises	21'374'760.20	22'387'685.00	-1'012'924.80	-4.5%
Aides et subventions	4'308'615.64	4'747'000.00	-438'384.36	-9.2%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	53'662'637.31	55'319'410.00	-1'656'772.69	-3.0%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2006, les charges maîtrisables ont diminué d'environ CHF 1.7 millions, soit une baisse de 3.0%.

Les charges relatives aux autorités et personnel ont été quasiment conformes à celles qui ont été prévues dans le budget 2006. Ce résultat montre une excellente maîtrise de la masse salariale.

En ce qui concerne les achats de biens, de services et de marchandises, nous notons une baisse sensible de 4.5% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2006. Cette différence provient pour l'essentiel des achats d'eau et d'électricité, des frais d'honoraires et d'expertises ainsi que de l'entretien des parcs et des zones de loisirs moins importants que prévus.

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-9.2%) par rapport au budget 2006. Elle provient pour l'essentiel des aides et des subventions octroyées aux différentes structures d'accueil des enfants, grâce à des subventions fédérales et cantonales au titre de démarrage de la nurserie des Alpes, à l'augmentation de la participation des parents due à l'embellie économique, à la mise en place d'un nouveau concept d'animation à l'Espace Jeunes, ainsi qu'à une multitude d'économies réalisées dans les différentes structures d'accueil. Ce bon résultat est également dû à la subvention versée à l'Ecole de Musique qui fut moins importante que prévue.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2006 et les comptes 2005 :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'979'261.47	28'517'332.98	-538'071.51	-1.9%
Biens, services et marchandises	21'374'760.20	20'938'870.37	435'889.83	2.1%
Aides et subventions	4'308'615.64	4'283'978.75	24'636.89	0.6%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	53'662'637.31	53'740'182.10	-77'544.79	-0.1%

Par rapport à l'année 2005, les charges relatives aux autorités et personnel ont diminué d'environ 1.9%. Ce bon résultat a été réalisé malgré une indexation de 1% accordée à l'ensemble du personnel communal, dès le 1^{er} janvier 2006. Par conséquent, les charges de personnel ont diminué réellement de près de 3% depuis la fin de l'année 2005. Ceci montre bien la préoccupation permanente de la Municipalité de limiter au maximum le niveau de la masse salariale. Cette démarche ne peut être réussie sans incidence sur les prestations rendues par notre Commune, qu'en appliquant une politique des petits pas et ce au fur et à mesure des opportunités qui se présentent.

En ce qui concerne les charges relatives aux biens, services et marchandises, on constate une hausse de 2.1%. Cette augmentation est supérieure à l'inflation constatée entre les années 2005 et 2006. Ceci s'explique pour l'essentiel par le renouvellement de nombreux véhicules qui étaient en fin de vie et dont le coût d'entretien devenait disproportionné par rapport à leur valeur, par le renouvellement du matériel informatique obsolète qui est plus important que les années précédentes à cause du moratoire décidé par la Municipalité afin de procéder à des économies et par la réfection de la Rue de la Poste et de la Route de Chenaule.

Globalement, les charges maîtrisables sont au même niveau que celles qui ont été enregistrées dans le cadre des comptes 2005.

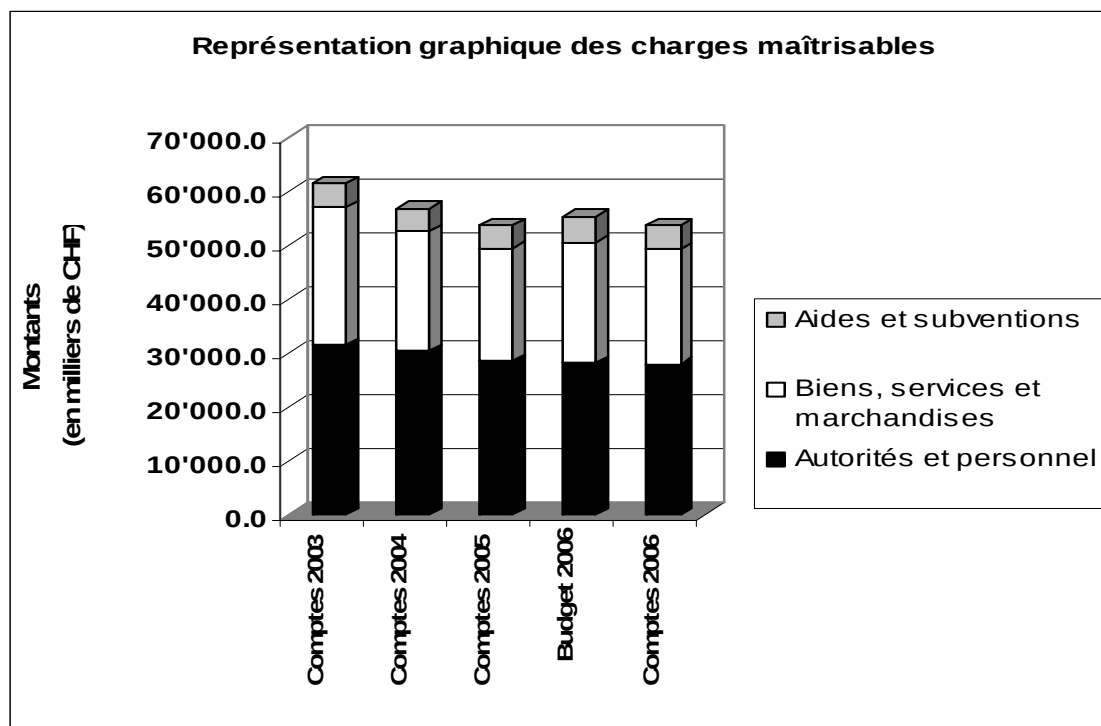
Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2006 et les comptes 2003 (année de référence par rapport au 1^{er} train d'économies) :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'979'261.47	31'543'806.95	-3'564'545.48	-11.3%
Biens, services et marchandises	21'374'760.20	25'601'680.95	-4'226'920.75	-16.5%
Aides et subventions	4'308'615.64	4'335'746.95	-27'131.31	-0.6%
TOTAL DES CHARGES MAÎTRISABLES	53'662'637.31	61'481'234.85	-7'818'597.54	-12.7%

On constate une baisse générale des charges maîtrisables par rapport à l'année 2003. En effet, les charges de personnel sont en net recul de 11.3%, les charges relatives aux biens, services et marchandises sont en très nette diminution de 16.5% et les aides et subventions sont également en baisse de 0.6%.

Ainsi, globalement, par rapport aux comptes 2003, on constate une diminution des charges maîtrisables d'environ CHF 7.8 mios, soit un très net recul de 12.7%. Ce très bon résultat est à mettre sur le compte des effets concrets découlant des diverses mesures d'économies qui ont été mises en place par la Municipalité.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2 Les charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville
- Charges relatives aux amortissements sur les investissements
- Charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales)

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2006 et le budget 2006 :

Intitulé	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'189'595.11	5'249'250.00	-59'654.89	-1.1%
Amortissements	3'042'107.68	2'443'100.00	599'007.68	24.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	47'815'286.38	51'145'715.00	-3'330'428.62	-6.5%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	56'046'989.17	58'838'065.00	-2'791'075.83	-4.7%

Les intérêts passifs sont conformes à ce qui a été prévu dans le budget 2006.

Les amortissements accusent une forte progression de près de CHF 600'000.00 par rapport au budget 2006. Cette différence s'explique en partie par des défalcatons d'impôts nettement supérieures à ce qui avait été prévu. Il est à noter qu'elles sont accordées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI). De plus, l'année 2006 s'étant soldée par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 119'594.50, il a été nécessaire de procéder à l'amortissement d'une partie du découvert qui figure au bilan de la Commune.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2006 (-6.5%). Les comptes 2006 ne comprennent pas le décompte final de la facture sociale 2006. En effet, le Canton de Vaud nous a annoncé que ce décompte serait établi d'ici le mois de septembre 2007, soit bien après le bouclage des comptes des communes vaudoises. Par conséquent, les charges relatives à la péréquation directe horizontale et à la facture sociale sont comptabilisées sur la base des acomptes payés durant l'année 2006. Les charges péréquatives incluses dans le budget 2006 sont conformes à la 1^{ère} version des acomptes qui ont été calculés en octobre 2005 par le Canton de Vaud. Or, il s'avère qu'en décembre 2005, soit après le vote du budget 2006 par le Conseil communal, l'Etat de Vaud a procédé à un deuxième calcul des acomptes 2006, car la 1^{ère} version comportait quelques erreurs. Il s'avère que cette

dernière nous était plus favorable que la première (diminution de notre participation d'environ CHF 2.2 mios). Ceci explique une partie de la différence avec le budget 2006. De plus, un écart significatif est à signaler au niveau de notre participation à l'excédent de charges des transports publics lausannois, de la CGN ainsi que des CFF. En effet, notre participation s'est avérée moins importante que prévue concernant les lignes régionales du bassin n° 5 (CFF) et le Conseil d'Etat a abandonné son projet d'assainissement des finances cantonales par l'augmentation de la part des communes pour la couverture des déficits des sociétés de transports publics.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2006 et les comptes 2005 :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'189'595.11	4'938'175.39	251'419.72	5.1%
Amortissements	3'042'107.68	2'382'468.12	659'639.56	27.7%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	47'815'286.38	48'912'221.79	-1'096'935.41	-2.2%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	56'046'989.17	56'232'865.30	-185'876.13	-0.3%

L'augmentation des intérêts passifs de 5.1% par rapport aux comptes 2005 est due à la progression de la dette communale de CHF 20.0 mios intervenue dans le courant de l'année 2005.

Les amortissements sont en nette augmentation (+27.7%) par rapport aux comptes de l'année 2005. Les raisons de cette forte hausse sont les mêmes que celles qui justifient la progression par rapport au budget 2006 (voir page 8).

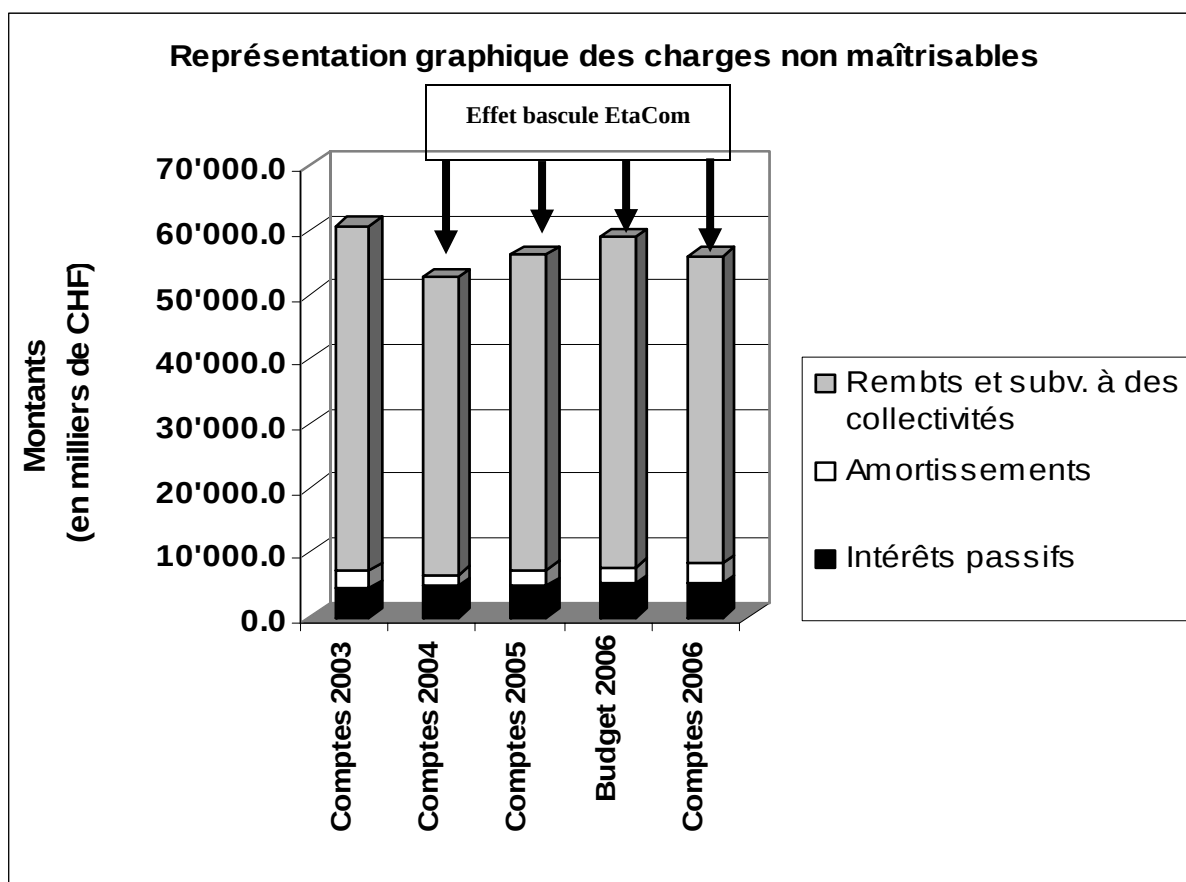
Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont en diminution par rapport aux comptes 2005 (-2.2%). Cette baisse provient essentiellement de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation cantonale qui nous est un petit peu plus favorable.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2006 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	5'189'595.11	4'354'449.48	835'145.63	19.2%
Amortissements	3'042'107.68	2'836'596.73	205'510.95	7.2%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	47'815'286.38	53'547'423.90	-5'732'137.52	-10.7%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	56'046'989.17	60'738'470.11	-4'691'480.94	-7.7%

La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités par rapport aux comptes 2003 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom le 1^{er} janvier 2004.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

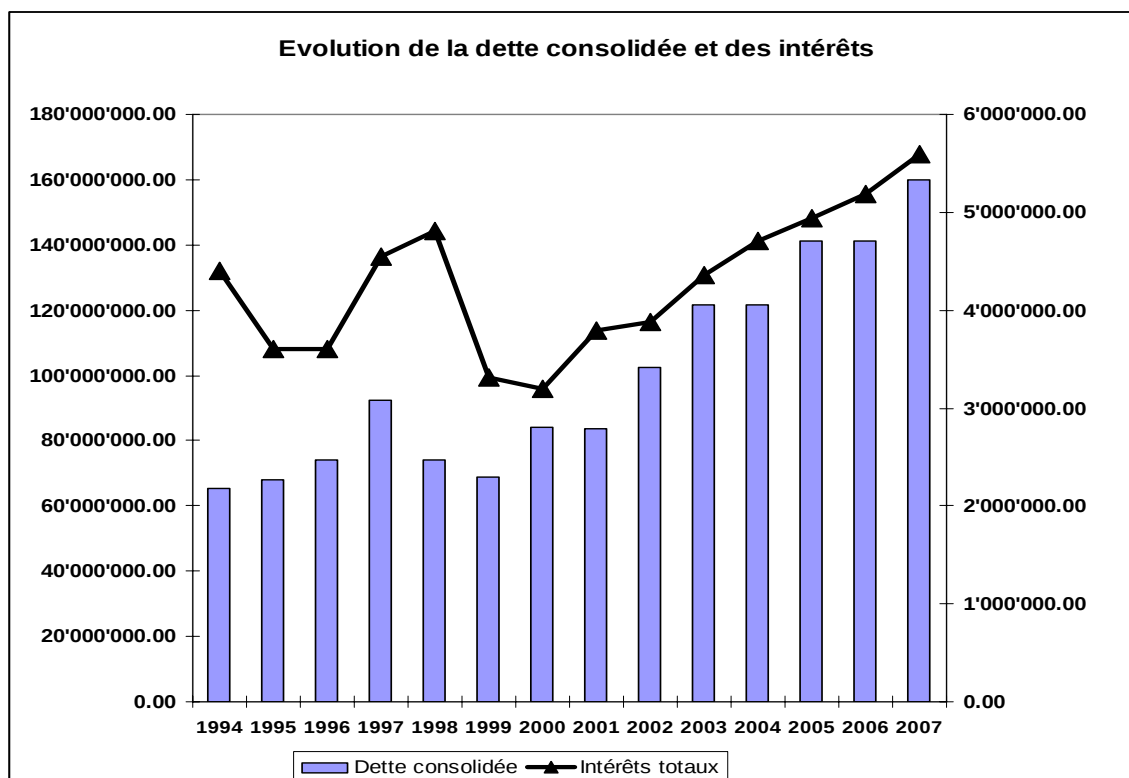


2.2.1 Intérêts passifs

On peut constater une augmentation constante des charges relatives aux intérêts passifs. Ceci est dû à l'augmentation tout aussi constante de la dette communale. Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	3'872'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'708'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	4'938'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'189'595.11
2007	Budget	160'000'000.00	5'594'750.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2007 :



2.2.2 Amortissements

Comme relevé plus haut, l'augmentation des charges relatives aux amortissements par rapport au budget 2006 est due en grande partie à des défalcatons d'impôts nettement supérieures à ce qui avait été prévu. Il est à noter qu'elles sont accordées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI). De plus, l'année 2006 s'étant soldée par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 119'594.50, il a été nécessaire de procéder à l'amortissement d'une partie du découvert qui figure au bilan de la Commune.

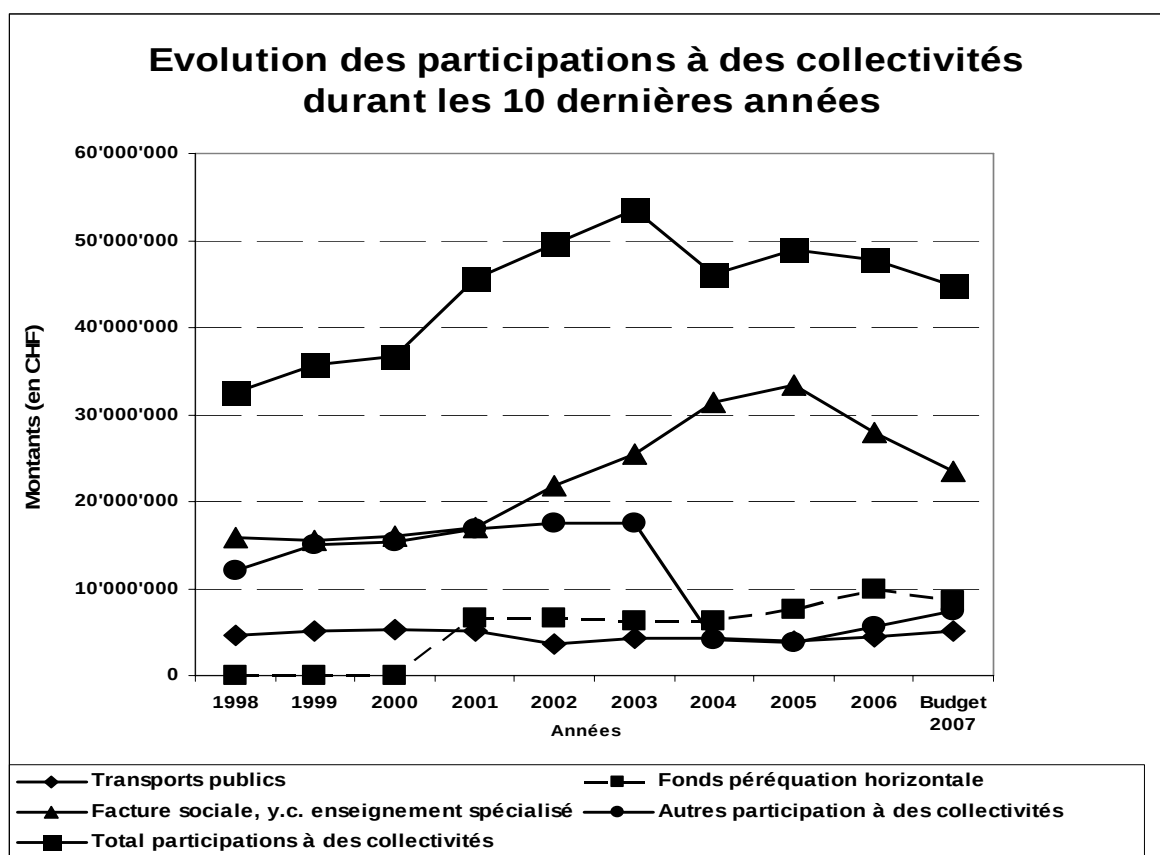
Les amortissements obligatoires sur le patrimoine administratif ont été calculés selon le minimum légal. Par conséquent, il n'est pas possible de pratiquer des diminutions de coûts sur ce type de dépenses.

2.2.3 Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2006 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics
- au fonds de péréquation horizontale
- à la facture sociale, y compris l'enseignement spécialisé

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 10 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités qui est intervenue en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

Au niveau du fonds de péréquation horizontale et de la facture sociale, nous constatons une diminution depuis l'année 2006. Ce phénomène est en partie dû au nouveau système de péréquation qui nous est plus favorable. D'autre part, les charges péréquatives de l'année 2006 sont calculées sur la base des acomptes versés durant l'année. Par conséquent, le décompte définitif 2006 n'intervenant que d'ici le mois de septembre 2007, les charges relatives à la péréquation directe horizontale et à la facture sociale pour l'exercice 2006 ne sont pas encore définitives. En ce qui concerne le budget 2007, les charges péréquatives ont été calculées sur la base des rendements d'impôts réalisés en 2005. Ainsi, à cause du retard cumulé durant 2005 par l'Administration cantonale au niveau des taxations, il faudra s'attendre, pour l'année 2007, à un montant beaucoup plus élevé que les acomptes payés.

2.2.3.1 Facture sociale

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'025'000.00)
• 2007 (budget)	24 points d'impôts	

Dès lors, depuis 1994, la facture sociale, en points d'impôts, a plus que doublé jusqu'en 2005. Dès l'année 2006, grâce à la nouvelle péréquation cantonale, nous constatons une baisse non négligeable des points d'impôts dévolus au paiement de la facture sociale. Environ 40% de l'impôt perçu sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des personnes morales est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 42 points, est consacré d'une part, au paiement des autres charges relatives à des participations à des collectivités publiques (20 points) et d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully (22 points).

2.3 Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2006 et le budget 2006 :

Intitulé	Comptes 2006	Budget 2006	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	6'517'802.28	6'735'650.00	-217'847.72	-3.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	7'543'936.75	1'523'033.00	6'020'903.75	395.3%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	14'061'739.03	8'258'683.00	5'803'056.03	70.3%

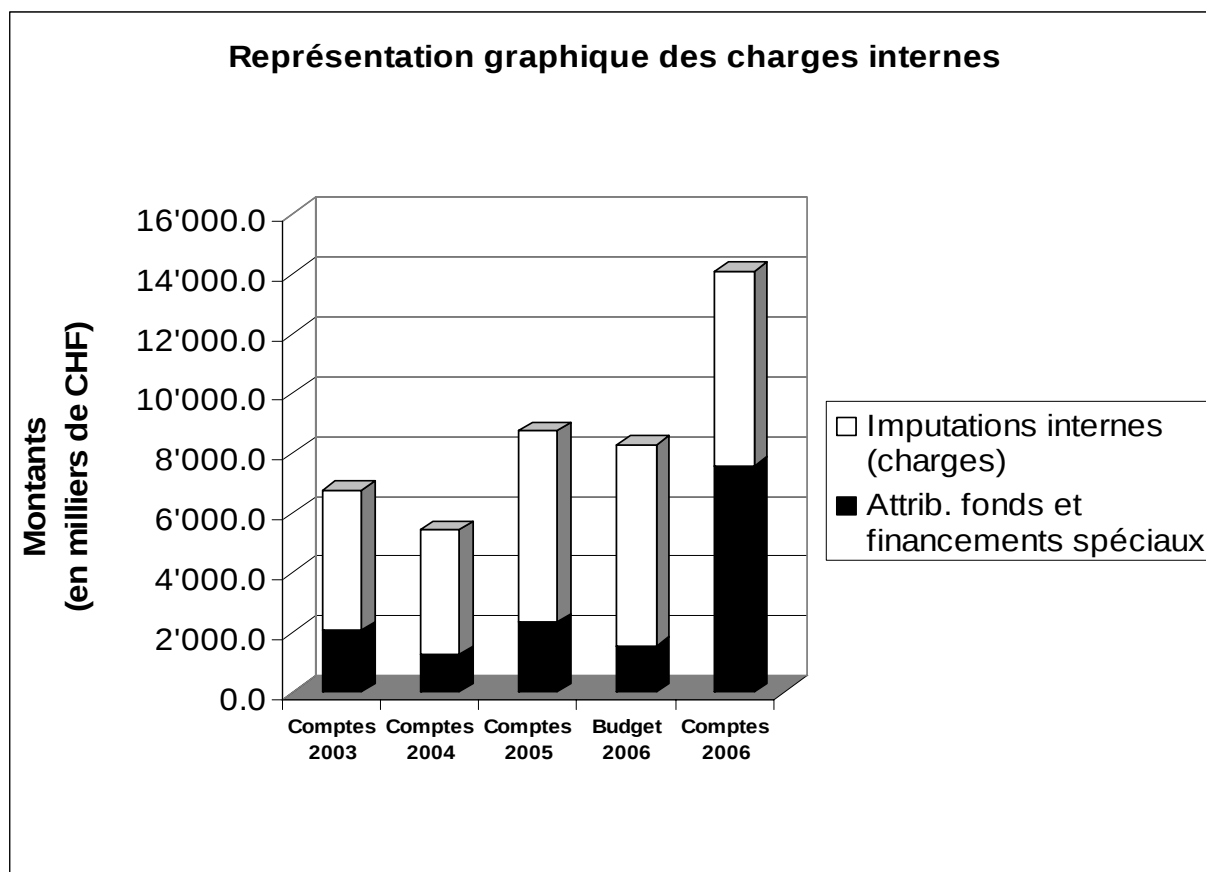
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2006 et les comptes 2005 :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2005	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	6'517'802.28	6'399'569.13	118'233.15	1.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	7'543'936.75	2'331'995.76	5'211'940.99	223.5%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	14'061'739.03	8'731'564.89	5'330'174.14	61.0%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2006 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2003	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	6'517'802.28	4'700'646.94	1'817'155.34	38.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	7'543'936.75	2'052'852.45	5'491'084.30	267.5%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	14'061'739.03	6'753'499.39	7'308'239.64	108.2%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



2.3.1 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

La très forte augmentation des attributions aux fonds et financements spéciaux de plus de CHF 6.0 mios par rapport au budget 2006, s'explique de la manière suivante :

a) Réserve pour débiteurs fiscaux douteux	CHF 1.4 mio
b) Réserve pour intérêts courus	CHF 0.2 mio
c) Fonds d'égalisation des résultats de l'épuration des eaux	CHF 0.5 mio
d) Fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale	CHF 2.7 mios
e) Fonds d'égalisation des résultats du réseau d'eau	CHF 0.2 mio
f) Fonds d'égalisation des résultats du réseau électrique	<u>CHF 1.0 mio</u>
Total des augmentations des attributions aux fonds et financements spéciaux	<u>CHF 6.0 mios</u>

a) Réserve pour débiteurs fiscaux douteux

L'augmentation d'environ CHF 1.4 mio de cette réserve provient de la modification de la méthode d'évaluation de l'ACI pour les créances fiscales douteuses. En effet, cette méthode est dorénavant basée sur la qualité du débiteur.

b) Réserve pour intérêts courus

Cette réserve prend en compte les intérêts courus sur les emprunts communaux. L'augmentation s'explique par le remboursement de certains emprunts et l'émission de nouveaux, ce qui a pour conséquence de modifier les échéances.

c) Fonds d'égalisation des résultats de l'épuration des eaux

Les comptes 2006 montrent que le réseau d'épuration des eaux est bénéficiaire de CHF 549'855.54. Ce bon résultat, qui n'avait pas été prévu dans le cadre du budget 2006, est dû à plusieurs facteurs. Tout d'abord, lors de sa visite de préparation de la révision des comptes 2006, la fiduciaire nous a demandé de prendre en compte, pour la facturation de l'électricité, de l'eau de boisson ainsi que pour l'épuration des eaux, les montants jusqu'au 31 décembre 2006. Il faut savoir que les relevés de compteurs s'effectuent aux alentours de la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre. Par conséquent, l'assainissement des eaux des mois de novembre et décembre 2006 ont fait l'objet d'une estimation. Ainsi, la clôture des comptes 2006 comprend 14 mois de facturation. De plus, nous notons une forte progression des taxes de raccordement de plus de CHF 170'000.00. Par rapport aux années précédentes, ce montant est très élevé et ne devrait pas, selon toute vraisemblance, se répéter les prochaines années. Au niveau du coût de la STEP, nous remarquons qu'il est d'environ CHF 200'000.00 moins élevé que les années précédentes. Ce phénomène s'explique par des économies qui ont pu être réalisées en 2006 et qui ne pourront certainement pas se répéter les prochaines années. Sans ces éléments que l'on peut qualifier d'exceptionnels, le réseau d'assainissement des eaux aurait généré un déficit.

d) Fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale

Le décompte final de l'année 2006 relatif à la péréquation directe horizontale et la facture sociale nous parviendra d'ici le mois de septembre 2007. Par conséquent, les montants comptabilisés sur l'exercice 2006 au titre de la péréquation directe horizontale et de la facture sociale, correspondent aux acomptes versés. Il s'avère qu'il existe encore d'énormes incertitudes sur l'évolution des charges péréquatives. En effet, le modèle vaudois peut être qualifié d'instable, surtout pour les communes de notre type. En effet, en cas de variations sensibles au niveau des rendements d'impôts (à la hausse ou à la baisse) notamment à la Ville de Lausanne, ceci aura des conséquences très importantes sur la participation de notre commune. Par conséquent, d'une année à l'autre, selon les circonstances, notre participation au financement des charges péréquatives peut varier de plusieurs millions de francs. Afin de limiter au maximum ces fortes variations, nous avons décidé de créer un fonds d'égalisation, en accord avec les autorités cantonales, afin de stabiliser au maximum la participation de notre Commune pour les années suivantes. Cette méthodologie a pour principal avantage de stabiliser le niveau de notre participation et ainsi éviter que d'une année à l'autre d'énormes différences viennent influencer le résultat des comptes de notre Commune. Lausanne et d'autres villes ont procédé ou envisage de procéder de cette manière.

e) Fonds d'égalisation des résultats du réseau d'eau

Le réseau d'eau a réalisé un bénéfice de CHF 206'326.37 en 2006. Dans le cadre du budget 2006, il avait été prévu que ce même réseau engendre un déficit estimé à CHF 398'618.00. Cette différence s'explique, à l'instar du réseau d'épuration, par la demande de la fiduciaire de tenir compte d'une facturation allant jusqu'au 31 décembre 2006. Par conséquent, pour l'année 2006, c'est une facturation s'étalant sur une période de 14 mois au lieu de 12 qui a été comptabilisée. Ainsi, c'est la somme de CHF 350'812.48 qui a été comptabilisée à titre d'écriture transitoire. Sans cet élément exceptionnel, le réseau d'eau aurait généré un déficit.

f) Fonds d'égalisation des résultats du réseau électrique

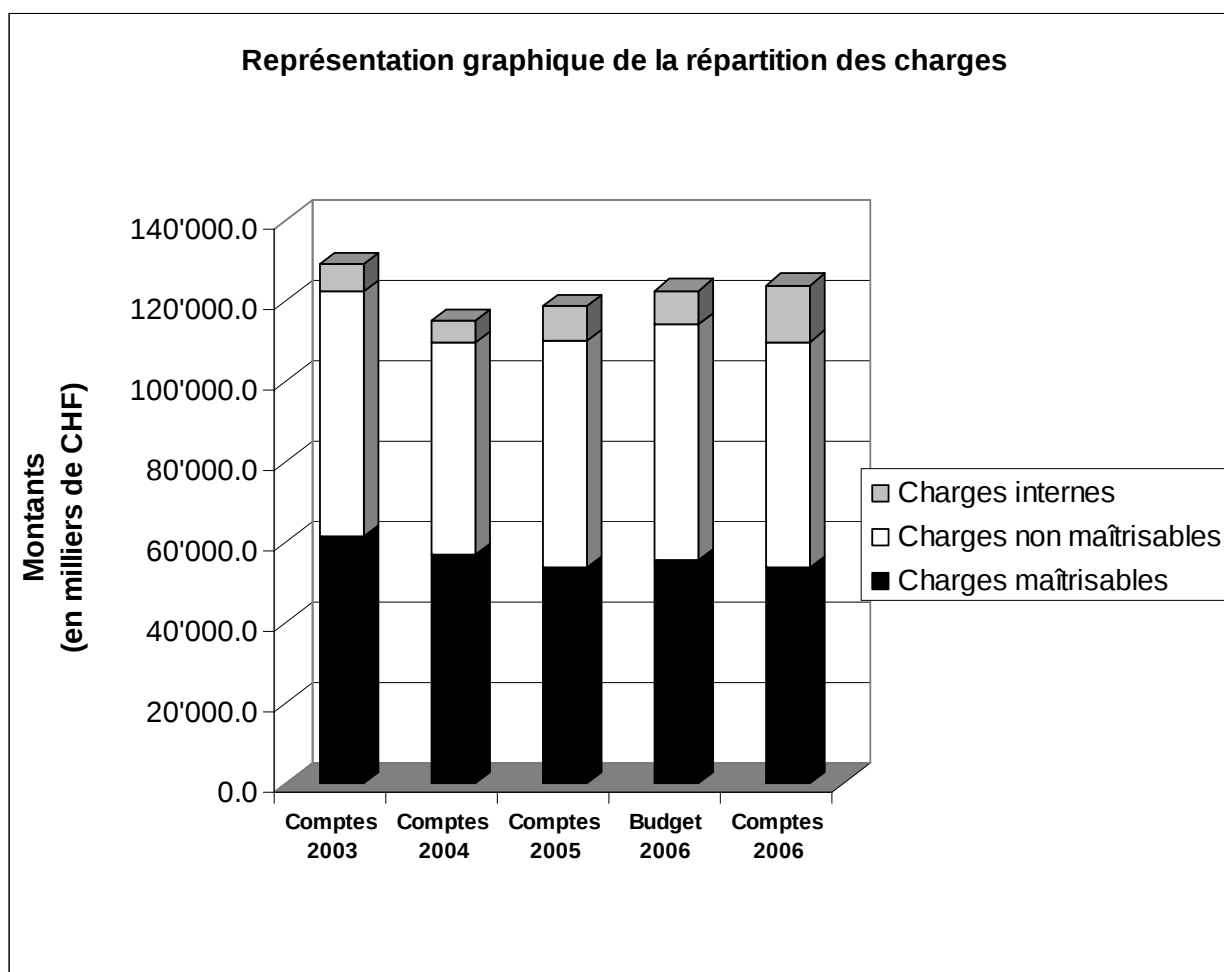
Le réseau électrique a engendré un bénéfice de CHF 2'192'651.23, soit un montant plus élevé d'un peu moins de CHF 1.0 mio que ce qui a été prévu dans le budget 2006. Ce bon résultat est dû, à l'instar des réseaux d'épuration des eaux et d'eau de boisson, à la demande de la fiduciaire de tenir compte d'une facturation allant jusqu'au 31 décembre 2006. Par conséquent, pour l'année 2006, c'est une facturation s'étalant sur une période de 14 mois au lieu de 12 qui a été comptabilisée. Ainsi, c'est la somme de CHF 1'944'265.19 qui a été comptabilisée à titre d'écriture transitoire.

2.4 Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2006, au budget 2006, aux comptes 2005 ainsi qu'aux comptes 2004 :

Intitulé	Comptes 2006	Budget 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Autorités et personnel	27'979'261.47	28'184'725.00	28'517'332.98	30'305'062.65
Biens, services et marchandises	21'374'760.20	22'387'685.00	20'938'870.37	22'269'588.83
Aides et subventions	4'308'615.64	4'747'000.00	4'283'978.75	4'264'276.65
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	53'662'637.31	55'319'410.00	53'740'182.10	56'838'928.13
Intérêts passifs	5'189'595.11	5'249'250.00	4'938'175.39	4'708'018.29
Amortissements	3'042'107.68	2'443'100.00	2'382'468.12	1'856'263.80
Rembts et subv. à des collectivités	47'815'286.38	51'145'715.00	48'912'221.79	46'137'373.20
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	56'046'989.17	58'838'065.00	56'232'865.30	52'701'655.29
Attrib. fonds et financements spéciaux	7'543'936.75	1'523'033.00	2'331'995.76	1'246'115.46
Imputations internes (charges)	6'517'802.28	6'735'650.00	6'399'569.13	4'171'833.18
<i>Sous-total charges internes</i>	14'061'739.03	8'258'683.00	8'731'564.89	5'417'948.64
TOTAL DES CHARGES	123'771'365.51	122'416'158.00	118'704'612.29	114'958'532.06

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- Les revenus fiscaux
- Les revenus non fiscaux
- Les revenus internes

3.1 Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
- Impôt foncier
- Droits de mutation
- Impôts sur les successions et donations
- Impôt sur les chiens et taxes diverses
- Patentes et concessions
- Part aux impôts sur les gains immobiliers

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2006 et le budget 2006 :

Intitulé	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	65'364'332.37	57'120'000.00	8'244'332.37	14.4%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	5'778'737.78	9'375'000.00	-3'596'262.22	-38.4%
Impôt foncier	2'267'213.00	2'200'000.00	67'213.00	3.1%
Droits de mutation	2'784'741.45	2'500'000.00	284'741.45	11.4%
Impôts sur les successions et donations	3'379'913.65	5'000'000.00	-1'620'086.35	-32.4%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	58'194.10	61'800.00	-3'605.90	-5.8%
Patentes et concessions	12'505.00	15'000.00	-2'495.00	-16.6%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	1'284'125.15	1'800'000.00	-515'874.85	-28.7%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	80'929'762.50	78'071'800.00	2'857'962.50	3.7%

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2006 et les comptes 2005 :

Intitulé	Comptes 2006	Comptes 2005	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	65'364'332.37	57'494'050.15	7'870'282.22	13.7%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	5'778'737.78	4'612'742.90	1'165'994.88	25.3%
Impôt foncier	2'267'213.00	2'218'565.20	48'647.80	2.2%
Droits de mutation	2'784'741.45	2'205'207.20	579'534.25	26.3%
Impôts sur les successions et donations	3'379'913.65	3'637'136.90	-257'223.25	-7.1%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	58'194.10	72'470.80	-14'276.70	-19.7%
Patentes et concessions	12'505.00	14'259.95	-1'754.95	-12.3%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	1'284'125.15	1'139'202.35	144'922.80	12.7%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	80'929'762.50	71'393'635.45	9'536'127.05	13.4%

Le total des revenus fiscaux est en augmentation de 3.7% par rapport au budget 2006 et de 13.4% par rapport aux comptes de l'année 2005.

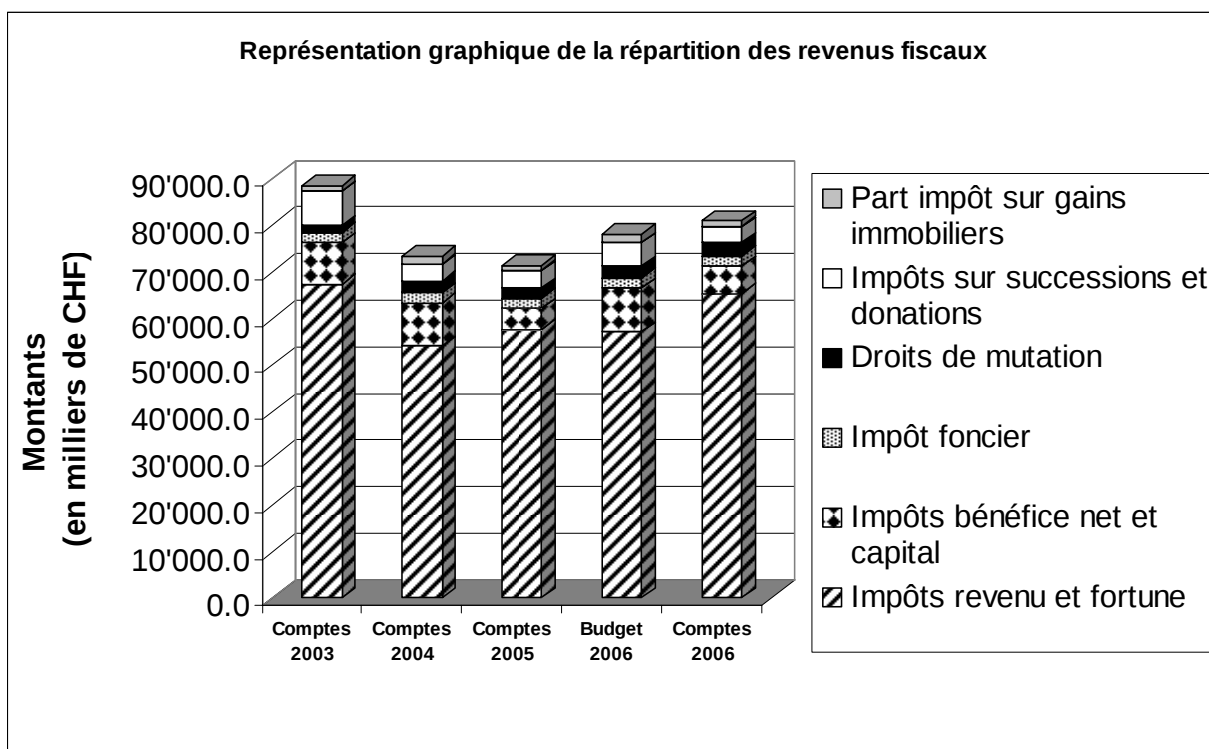
Les causes de cette augmentation des recettes fiscales sont multiples :

- Lors du bouclage des comptes de l'année 2005, il s'est avéré que les autorités fiscales cantonales avaient accumulé un gros retard sur la taxation des contribuables pullierans, notamment au niveau des personnes physiques. En effet, alors qu'ailleurs dans le Canton l'avancement des taxations 2004 était évalué à un peu moins de 70%, pour notre Commune, ils n'en étaient qu'à 49.6%. Afin de prendre en compte ce retard exceptionnel, nous avons comptabilisé une écriture transitoire pour la somme de CHF 3.2 mios. Dans le cadre du bouclage des comptes 2006, il s'est avéré que l'avancement des taxations concernant notre Commune est passé à 63.1%, soit une progression de 13.5% par rapport à l'année 2005. Il est apparu que le rattrapage effectué par le Canton a engendré plus de recettes fiscales que ce que nous avons estimé dans le cadre du bouclage des comptes 2005.
- L'impôt sur la fortune est en forte progression par rapport aux comptes 2005 (+21.0%). Ceci s'explique d'une part, par le rattrapage effectué par l'ACI durant l'année 2006 et d'autre part, par le niveau élevé des marchés boursiers durant l'année 2005.
- L'Administration cantonale des impôts (ACI) a procédé, durant l'année 2006, à des reprises fiscales au titre de l'impôt à la source. Ces reprises fiscales concernaient la période allant de la fin des années nonante jusqu'au début des années deux mille. Cette opération a permis à notre

Commune d'enregistrer, à titre exceptionnel, la somme approximative de CHF 4.0 mios.

- Les revenus fiscaux relatifs aux impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont en très nette baisse par rapport au budget 2006 (-38.4%). Ce phénomène s'explique en grande partie par le fait que les impôts sur les personnes morales peuvent varier de manière très sensible d'une année à l'autre car ils sont tributaires du niveau des bénéfices des sociétés qui peuvent être très volatiles. Notons tout de même une belle progression de ces recettes fiscales de 25.3% par rapport aux comptes de l'année 2005.
- Les droits de mutation accusent une sensible augmentation par rapport au budget 2006 (+11.4%) et aux comptes 2005 (+26.3%). Cette progression provient de la très bonne santé du marché immobilier de la région.
- Les impôts sur les successions et les donations sont nettement inférieurs à ce qui avait été prévu dans le budget 2006 (-32.4%). Ces impôts sont très aléatoires et par conséquent difficilement prévisibles.
- La part aux impôts sur les gains immobiliers est nettement moins élevée que prévu. En effet, nous constatons une différence de 28.7% par rapport au budget 2006. Cet impôt est très aléatoire et par conséquent difficilement prévisible. Notons tout de même une augmentation de 12.7% par rapport aux comptes de l'année 2005.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



Pour rappel, en 2003 le taux d'imposition communal était de 85, pour évoluer, de 2004 jusqu'à aujourd'hui, à 69 suite à la bascule d'impôt due à l'opération EtaCom.

3.2 Les revenus non fiscaux

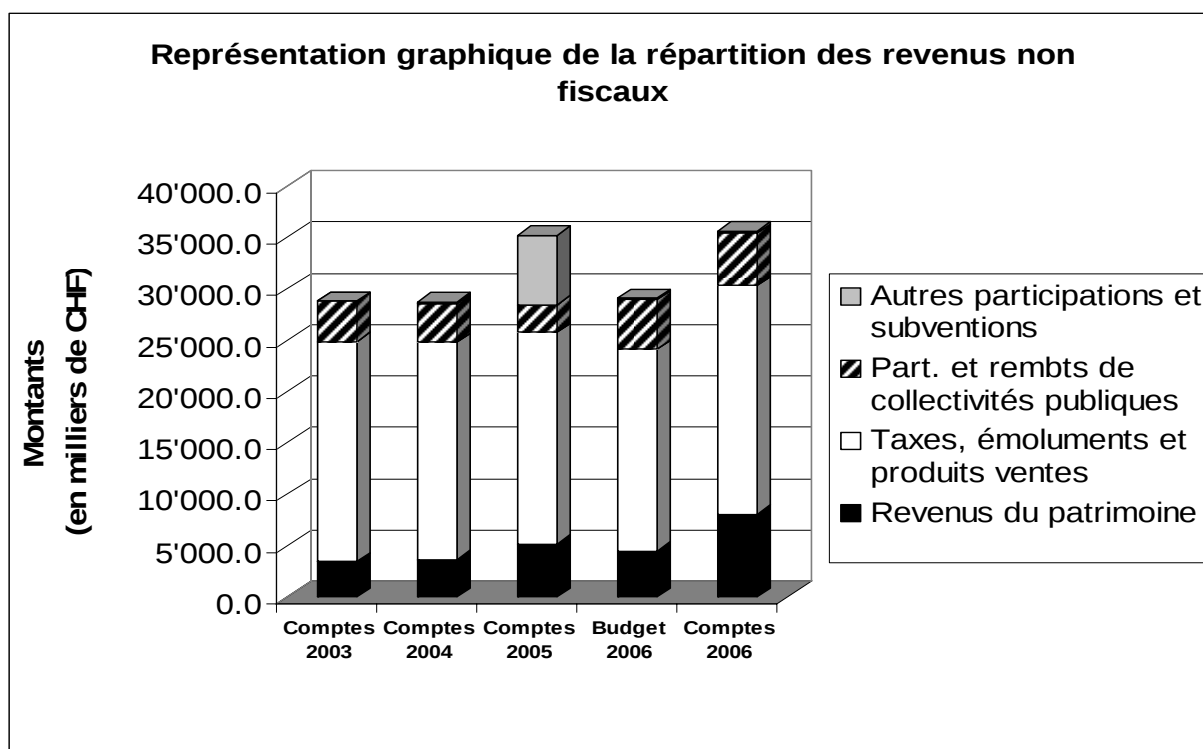
Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs au patrimoine
- Revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes
- Revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques
- Revenus relatifs aux autres participations et subventions

On constate que les revenus non fiscaux sont nettement supérieurs (+22.5%) à ce qui avait été prévu dans le budget 2006. Cette progression provient de la vente de 2'390 actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) qui a généré un bénéfice comptable de CHF 2'989'097.00, soit un prix de vente moyen par action de CHF 1'283.81. De plus, au 31 décembre 2006, la totalité de la Succession Kainer a été vendue, engendrant ainsi des revenus supplémentaires. La prise en compte, dans le cadre de la facturation relative aux réseaux d'eau de boisson, d'électricité et d'épuration des eaux usées, de 14 mois a contribué à augmenter les revenus non fiscaux.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



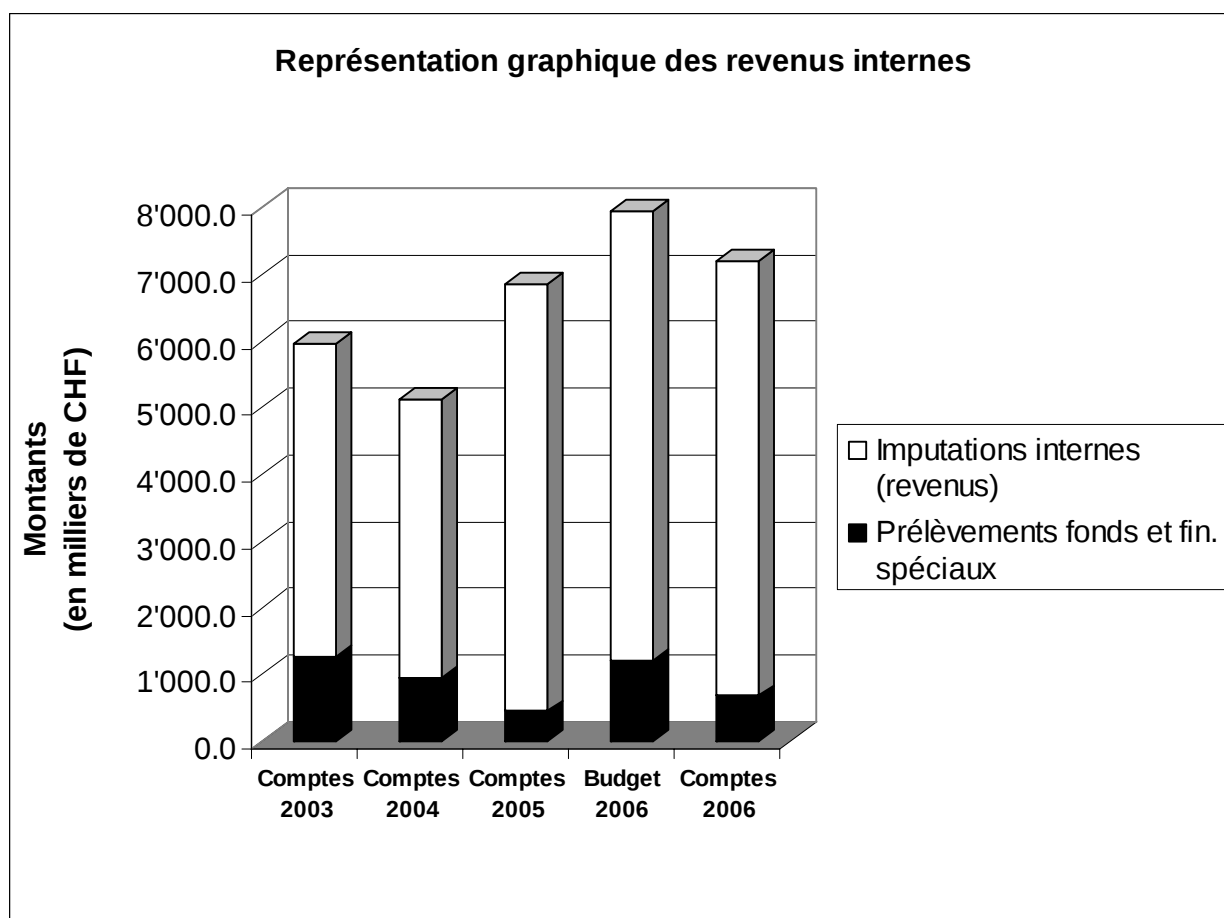
3.3 Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'Administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus)

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

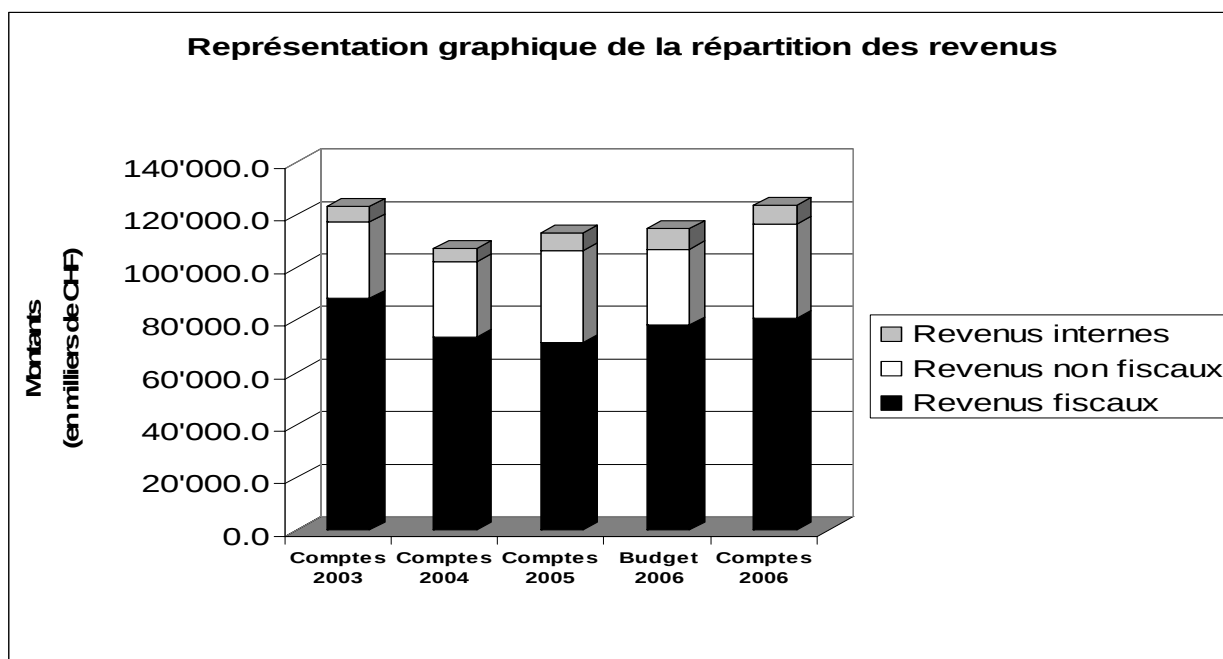


3.4 Analyse des revenus – Récapitulation

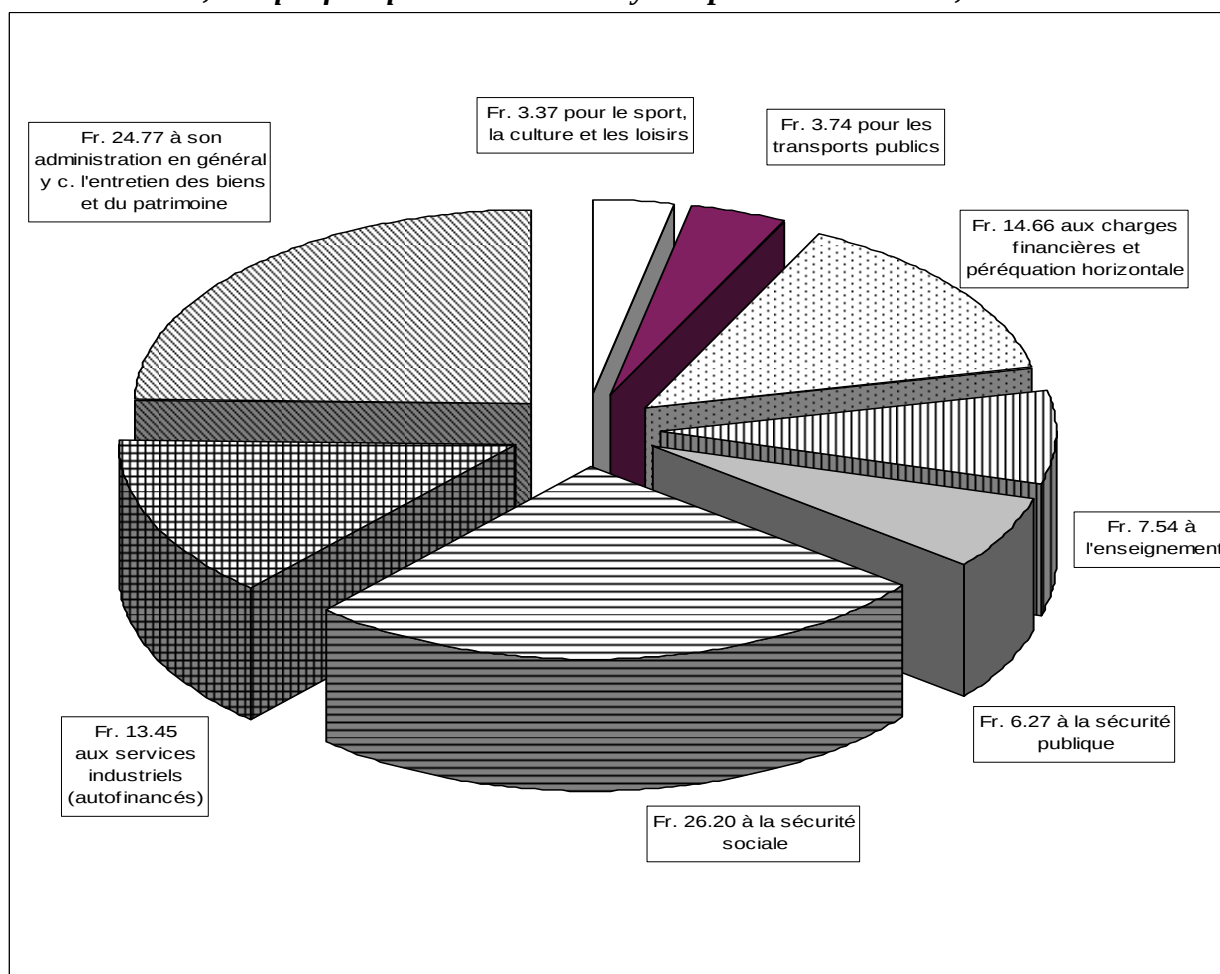
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2006, au budget 2006, aux comptes 2005 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2004 :

Intitulé	Comptes 2006	Budget 2006	Comptes 2005	Comptes 2004
Impôts sur le revenu et la fortune	65'364'332.37	57'120'000.00	57'494'050.15	54'050'270.40
Impôts sur le bénéfice net et le capital	5'778'737.78	9'375'000.00	4'612'742.90	9'295'285.60
Impôt foncier	2'267'213.00	2'200'000.00	2'218'565.20	2'149'512.80
Droits de mutation	2'784'741.45	2'500'000.00	2'205'207.20	2'512'001.55
Impôts sur les successions et donations	3'379'913.65	5'000'000.00	3'637'136.90	3'546'466.15
Impôt sur les chiens et taxes diverses	58'194.10	61'800.00	72'470.80	62'588.30
Patentes et concessions	12'505.00	15'000.00	14'259.95	14'162.30
Part impôts sur les gains immobiliers	1'284'125.15	1'800'000.00	1'139'202.35	1'778'303.70
Sous-total revenus fiscaux	80'929'762.50	78'071'800.00	71'393'635.45	73'408'590.80
Revenus du patrimoine	8'044'879.69	4'493'953.00	5'170'257.77	3'647'023.70
Taxes, émoluments et produits ventes	22'262'896.79	19'633'900.00	20'597'657.64	21'146'630.50
Part. et rembts de collectivités publ.	5'184'999.50	4'850'849.00	2'710'586.75	3'819'339.10
Autres participations et subventions	153'027.00	121'800.00	6'761'734.25	127'948.75
Sous-total revenus non fiscaux	35'645'802.98	29'100'502.00	35'240'236.41	28'740'942.05
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	677'997.75	1'210'178.00	448'801.66	956'263.84
Imputations internes (revenus)	6'517'802.28	6'735'650.00	6'399'569.13	4'171'833.18
Sous-total revenus internes	7'195'800.03	7'945'828.00	6'848'370.79	5'128'097.02
TOTAL DES REVENUS	123'771'365.51	115'118'130.00	113'482'242.65	107'277'629.87

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2006, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

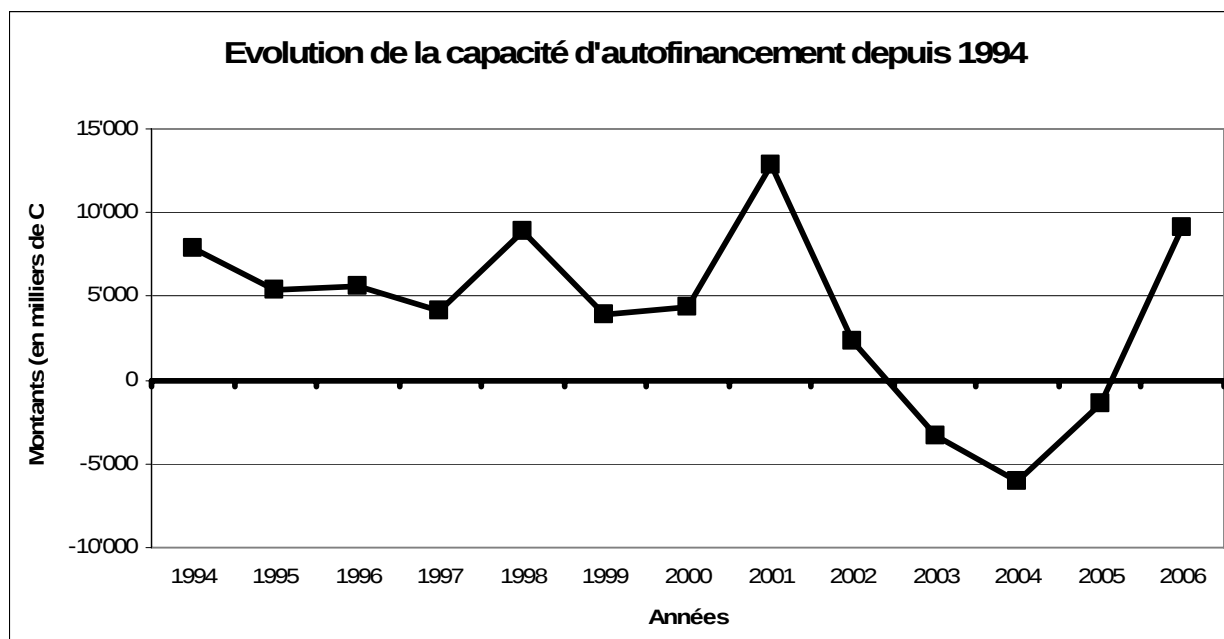
Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2006, par nature et direction :

COMPTES 2006 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	6'280.3	614.5	2'753.0	6'097.8	3'629.2	6'141.0	531.8	1'931.7	27'979.3
Biens, services, marchandises	2'435.9	657.8	1'947.4	3'595.4	2'097.9	747.2	15.7	9'877.4	21'374.7
Intérêts passifs		5'189.6							5'189.6
Amortissements	29.1	922.8	79.1	917.9	864.9		50.0	178.2	3'042.0
Rembts, participations et subv. coll. publiques	4'830.0	12'330.4		2'044.9	2'055.0	661.9	25'867.6	25.6	47'815.4
Aides et subventions	1'017.7		0.6		818.0		2'472.4		4'308.7
Attrib. fonds et fin. spéciaux	200.0	1'658.5		569.5		16.9	2'700.0	2'399.0	7'543.9
Imputations internes	586.5			1'448.6	1'728.3			2'754.3	6'517.7
Total des charges	15'379.5	21'373.6	4'780.1	14'674.1	11'193.3	7'567.0	31'637.5	17'166.2	123'771.3
Impôts		79'633.1							79'633.1
Patentes, concessions		10.9				1.6			12.5
Revenus du patrimoine	227.9	3'604.0	2'270.9		202.2	640.3		1'099.7	8'045.0
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	993.4	10.1	504.7	3'006.8	732.1	1'671.0	263.7	15'081.1	22'262.9
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)		1'284.1							1'284.1
Participations et rembts de collectivités publiques		2'447.5	75.7	5.7	1'963.1	656.6	31.8	4.6	5'185.0
Autres participations et subventions	100.0			45.9	7.1				153.0
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	84.0	65.0	70.4	90.0	163.1	155.5	50.0		678.0
Imputations internes	506.4	264.2	634.8	1'976.5	2'113.6	41.4		980.8	6'517.7
Total des revenus	1'911.7	87'318.9	3'556.5	5'124.9	5'181.2	3'166.4	345.5	17'166.2	123'771.3

5. Autofinancement

LIBELLE	MONTANTS
Total des revenus des comptes 2006	123'771'365.51
Total des charges des comptes 2006	-123'771'365.51
Résultat des comptes 2006	0.0
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2006	6'517'802.28
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2006	-6'517'802.28
Amortissements comptables des comptes 2006 (minimum légal)	2'230'010.71
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2006	7'543'936.75
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2006	-677'997.75
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2006	9'095'949.71
Investissements nets de l'année 2006	-4'007'515.89
Solde après financement des investissements selon les comptes 2006	5'088'433.82

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2006 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci veut dire que durant ces années, la Ville de Pully devait non

seulement s'endetter pour financer l'entier de ses investissements mais également pour une partie du fonctionnement courant.

L'année 2006 montre une nette amélioration de la situation. En effet, la marge d'autofinancement montre une évolution positive qui a pu se faire grâce à des éléments extraordinaires (vente des actions de la CVE et rattrapage au niveau de la taxation des personnes physiques). Pour la première fois depuis l'année 2001, le degré d'autofinancement de notre Commune est supérieur à 100% (227.0%). Ceci veut dire que, durant l'année 2006, Pully a été capable d'entièrement financer, par des fonds propres, l'entier de son fonctionnement courant ainsi que la totalité de ses investissements.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que cette situation favorable est le fait d'éléments exceptionnels et de réductions de coûts au niveau des charges maîtrisables. C'est pour cette raison que cette embellie ne devrait pas durer ces prochaines années.

6. Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar Pfister

Lors de la séance du Conseil communal du 25 avril 2007, Monsieur le Conseiller Fred Oscar Pfister a déposé l'interpellation suivante :

« Les chiffres concernant les économies réalisées par la Municipalité de Pully varient fortement suivant les diverses informations données soit dans la presse soit par la voix de notre Syndic.

Ils ne permettent pas d'apprécier la situation. En effet, ils sont parfois entachés d'inexactitudes. Par exemple : Le simple transfert des charges de la Commune au Canton ne sont pas des économies !

Par la présente interpellation, nous demandons à la Municipalité de nous informer par écrit sur :

- 1. Les économies réelles, détaillées et chronologiques, réalisées depuis le 1^{er} référendum de 2004.*
- 2. Le programme d'action envisagé à court et moyen terme pour palier à la situation financière difficile de Pully. »*

Réponse de la Municipalité

Prétendre que le transfert des charges de la Commune au Canton ne représente pas des économies est erroné. En effet, les tâches qui ont été reprises par le Canton l'ont été par le biais d'EtaCom avec comme conséquence une bascule d'impôts en faveur de l'Etat de Vaud. Nous nous permettons de rappeler ici que, la bascule pour notre Commune, nous a coûté l'équivalent de 16 points d'impôts. En effet, avant la bascule EtaCom, soit en 2004, le taux d'imposition communal était de 85.0 alors que dès le 1^{er} janvier 2004, notre coefficient d'impôts est passé à 69.0. Il faut savoir que le coût lié aux tâches qui ont été transférées au Canton était bien moins élevé que les 16 points d'impôts qui nous ont été ponctionnés. Par conséquent, nous continuons à prétendre que les transferts de charges sont à considérer comme des économies réelles.

Par souci de transparence, dans le cadre du préavis n° 26-2004 relatif au budget 2005, nous avons évalué les économies concernant la reprise des écoles lors de la démarche EtaCom à la somme de CHF 1'524'440.00.

Afin d'être en mesure d'évaluer les véritables effets des mesures d'économies mises en place par la Municipalité, il est nécessaire de comparer l'évolution depuis le 31.12.2003 des charges dites maîtrisables. Pour ce faire, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un tableau récapitulatif :

Charges	Comptes 2003	Comptes 2004	Economies 2003-2004	Comptes 2005	Economies 2004-2005	Comptes 2006	Economies 2005-2006	Economies totales
Autorités et personnel	31'543'807	30'305'063	-1'238'744	28'517'333	-1'787'730	27'979'261	-538'072	-3'564'546
Biens, services et march.	25'601'681	22'269'589	-3'332'092	20'938'870	-1'330'719	21'374'760	435'890	-4'226'921
Aides et subventions	4'335'747	4'264'277	-71'470	4'283'979	19'702	4'308'616	24'637	-27'131
Total	61'481'235	56'838'929	-4'642'306	53'740'182	-3'098'747	53'662'637	-77'545	-7'818'598

En matière de charges de personnel, les mesures mises en place par la Municipalité ont permis à la Ville de Pully de réaliser de substantielles économies. En effet, ces dernières se montent à environ CHF 3.6 mios, soit une diminution des charges de personnel de 11.3%. Si nous faisons abstraction des économies dues au transfert des écoles au Canton, les charges salariales ont diminué de plus de CHF 2.2 mios, soit une baisse de 7.0%.

Depuis la fin de l'année 2003, c'est l'équivalent de 30.825 postes à plein temps qui a été supprimé. Une partie de ces suppressions provient du transfert de notre personnel au Canton pour le personnel administratif et psychopédagogique des écoles (11.025 ETP) ainsi que du départ de collaborateurs (1.400 ETP) au Centre social régional (CSR). Pour le reste, soit l'équivalent de 18.400 postes à plein temps, il s'agit bel et bien d'une diminution de l'effectif communal suite à des mesures de restructuration et des licenciements pour motifs économiques.

De plus, d'autres économies ont été possibles grâce à des renouvellements de postes par des collaborateurs plus jeunes ainsi que par une diminution de l'utilisation d'auxiliaires non qualifiés.

Ainsi, en l'espace de trois années, la Municipalité, grâce aux différentes mesures de restructuration de l'Administration communale et aux différents transferts au Canton, a été en mesure de diminuer l'effectif du personnel de plus de 13%.

Afin de mieux appréhender les économies réalisées en terme de postes, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un tableau récapitulatif :

Services	Effectifs 2003 (en ETP)	Effectifs 2006 (en ETP)	Ecart effectifs (en ETP)	Economies de postes		Commentaires
				Transferts canton (en ETP)	Suppressions de postes (en ETP)	

Administration générale et finances	22.450	19.800	-2.650		-2.650	Suppression d'un poste de secrétariat et d'un poste à l'Office de la population + diminutions de pourcentages
Affaires culturelles	11.100	8.100	-3.00		-3.000	Deux licenciements pour restructuration au service technique + suppression d'un poste à la billetterie
Domaines, gérances et sports	41.550	39.950	-1.600		-1.600	Diminutions de pourcentages dans les divers services
Travaux et services industriels	49.450	43.550	-5.900		-5.900	Une secrétaire non remplacée + diminutions de pourcentages + quatre départs naturels ou à la retraite non remplacés à la voirie
Urbanisme et environnement	23.500	20.800	-2.700		-2.700	Un poste de technicien supprimé + un poste d'aide-jardinier supprimé + diminution du pourcentage en secrétariat
Administration, police et protection civile	7.450	5.900	-1.550		-1.550	Un poste de téléphoniste supprimé (licenciement économique) + nouvelle répartition avec la région pour la protection civile
Sécurité sociale	5.800	4.400	-1.400	-1.400		Départ de deux collaborateurs au Centre social régional
Ecoles	15.425	3.400	-12.025	-11.025	-1.000	Départ de sept secrétaires + quatre psychologues + 4 logopédistes + une psychomotricienne au Canton; licenciement de l'assistant audio-visuel et informatique non repris par le Canton
Autres services	59.200	59.200	0.000			Pas de changement
TOTAUX	235.925	205.100	-30.825	12.425	-18.400	

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, c'est la somme de plus de CHF 4.2 mios qui a pu être économisée, soit une diminution de 16.1% et ce grâce aux diverses mesures qui ont été prises par la Municipalité. Ce dispositif a touché toutes les directions composant l'Administration communale. Les économies ainsi réalisées concernent de nombreux objets comme une utilisation plus efficace et efficiente des moyens mis à disposition, une politique au niveau du renouvellement du matériel plus économe, une politique d'entretien du patrimoine communal ramené à son strict minimum, une mise en place d'organisations plus efficaces et moins gourmandes en terme d'équipements. Pour résumer, les achats de biens, services et marchandises ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la Municipalité par la limitation au strict nécessaire des moyens mis à disposition.

Les économies liées aux aides et subventions sont bien moins spectaculaires. Ce constat provient du fait que la majorité des institutions soutenues par la Ville de Pully sont composées de charges concernant, à plus de 80%, des salaires (structures d'accueil de la petite enfance, Ecole de Musique, ...).

Ainsi, c'est la somme de plus de CHF 7.8 mios qui a pu être économisée grâce aux différentes mesures prises par la Municipalité afin de baisser les charges maîtrisables communales, soit une diminution de 12.7%. Nous sommes d'avis que ce résultat est remarquable, surtout si nous considérons qu'il a été possible de baisser le niveau des charges maîtrisables de manière durable et ce, avec l'inflation et l'indexation des salaires du personnel communal. Cette démarche n'aurait pas été possible sans un engagement sans faille du personnel communal qui a grandement contribué à cet excellent résultat et que nous tenons à remercier ici publiquement.

En ce qui concerne le programme d'action, à court et à long terme, envisagé par la Municipalité, nous pouvons préciser que nous continuerons à rechercher des économies et ce, dans l'exploitation du budget 2007. De plus, la Municipalité déterminera quelles pourraient être les restructurations supplémentaires susceptibles d'apporter des économies dans le cadre de l'élaboration du budget 2008. Au niveau du patrimoine communal, la Municipalité a décidé de mettre en vente un certain nombre d'objets immobiliers non indispensables à l'aménagement de notre Commune. Pour terminer, la Municipalité interviendra à nouveau, au niveau du Conseil d'Etat, afin de mieux lui faire prendre conscience d'une situation préoccupante en regard de l'application légale des mécanismes péréquatifs.

7. Conclusion

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2006 est donc un excédent de revenus de CHF 119'594.50. Conformément aux dispositions relatives à la comptabilité, les excédents de revenus doivent être utilisés en premier lieu afin d'amortir un éventuel découvert figurant au bilan. Notre Commune se trouve dans cette situation, raison pour laquelle le bénéfice de l'année 2006 a été porté en diminution du découvert figurant au bilan.

La Municipalité se réjouit de ce résultat positif qui a pour effet de stabiliser le niveau de la dette communale. Néanmoins, elle tient à mettre en garde contre tout excès d'optimisme. En effet, l'embellie constatée est le fait d'éléments extraordinaires qui ont été décrits dans le présent préavis. Sans ces derniers, le résultat aurait été proche de ce qui a été prévu dans le budget 2006, soit un déficit aux alentours de CHF 7.0 millions. De plus, dès l'année 2008, les effets de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) devraient avoir des conséquences négatives sur les résultats futurs de notre Commune.

La Municipalité a pris acte du refus des citoyennes et des citoyens de l'arrêté d'imposition 2007-2008. Elle regrette que cette mesure intervenant après les économies importantes réalisées ces dernières années sur notre budget d'exploitation, ne nous permette pas d'assainir durablement nos finances en présentant, dès cette année, un budget équilibré.

La position de Pully sera précarisée notamment dans la perspective du nouveau report de charges du Canton dans le cadre de la RPT.

Dans le cadre de l'assainissement des finances communales, la Municipalité entend confirmer ce qui suit :

- Dans le cadre de l'exploitation du budget 2007, elle continuera la recherche d'économies comme elle s'est engagée à le faire dans sa communication du 15 novembre 2006.
- Elle déterminera quelles pourraient être les restructurations supplémentaires susceptibles d'amener des économies dans le futur budget 2008.
- Elle a décidé de mettre en vente un certain nombre d'objets immobiliers non indispensables à l'aménagement de notre Commune.
- Elle interviendra, à nouveau, au niveau du Conseil d'Etat afin de mieux lui faire prendre conscience d'une situation préoccupante en regard de l'application des mécanismes péréquatifs.

Cette manière d'agir, claire et déterminée, est calquée sur l'approche pragmatique, pas à pas, qui a permis au Canton, sous la houlette de M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, de rétablir un équilibre financier indispensable, pour le Canton comme pour Pully, à un développement harmonieux, économe en moyens et répondant à l'attente de nos concitoyens.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

Le Conseil communal de Pully

Vu le préavis municipal N° 10-2007 du 15 mai 2007,

Entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2006 et de donner décharge aux organes responsables;
- d'approuver la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fred Oscar Pfister.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin

Annexe :

-brochures des comptes 2006